ENDURO DES HAUTES VOGES (F)

RÈGLEMENT PARTICULIER — FMS N°406

1. ORGANISATEUR

ASSOCIATION MOTO VERTE HAUTES-VOGES
Représenté par le NSC Genève Daniel ABBE
Fax : +41 22 341 45 11 – Tél : +41 22 341 39 18
Mobile: 079 639 49 17

2. DATE ET LIEU

Dimanche 31 juillet 2016 à Vagney.

3. INSCRIPTION ET DELAI

Avant le 19 juillet 2016 au moyen du bulletin d'inscription officiel à prélever sur site Internet FMS et à envoyer **par email** à l'adresse suivante **:** parqda@bluewin.ch. **Plus d'inscription par courrier postal.**

4. FINANCE D'INCRIPTION COURSE

CHF 120.- par pilote, toutes catégories, paiement par poste, virement bancaire ou Internet acceptés **dernier délai de paiement le 18 juillet 2016**

Par poste: Raiffeisen Genève Ouest CCP 12-1354-2 en faveur de D. Abbé Cpte 41658.32

Par Virement : N° IBAN CH1480210000004165832

5. GARANTIE

La carte grise sera conservée par l'organisateur et sera restituée à la réception du transpondeur,

En cas de perte le coût sera facturé au coureur

6. NOMBRE COUREURS

80 coureurs maximum

7. REGLEMENT

L'enduro se déroule selon les règlements FMS et FFM et du règlement particulier, tout pilote traversant des prairies ou cultures, hors circuit fléché, ne pourra plus participer à l'enduro de Buzancy dans le futur. Tout participant prenant part cette épreuve reconnaît avoir pris connaissance des règlements, s'engage à en respecter tous les points et s'engage aussi à l'issue de la course et en cas d'accident à ne tenter aucune action en justice à l'encontre des propriétaires ou locataires des propriétés traversées pour des raisons inhérentes à des causes matérielles. Chaque pilote participe à ses propres risques et reste responsable des dommages qu'il occasionne. **(voir règlement FMS sur Internet : www.swissmoto.org)(www.ffm.fr)**

Pneu FIM avant et arrière obligatoire

8. EQUIPEMENT

Casque homologué ECE 22-05 – Protection dorsale homologuée CE – Pectorale norme EN 14021 Dorsale norme 1621 – 2 – Gilet intégral norme EN 14021.

9. CATEGORIES

Inter	Championnat suisse	3 tours
Nationaux	Championnat suisse	2 tours
Senior	Championnat suisse	2 tours
Vétéran	Championnat suisse	1 tours

Licence journalière faire demande dans les délais (avec certificat médical obligatoire de moins de trois mois) auprès de D. Abbé.

10. PARCOURS

Longueurs environ 90 km

11. SPECIALES

2 épreuves spéciales banderolées (chronométrées à chaque tour).

2 contrôles horaires, plusieurs contrôles de passages.

12. HORAIRES

Contrôle administratif & technique **Samedi 30 juillet 2016** 16h00 à 19h00
Photocopie non admise.
Contrôle sonomètre **max 112db à 2 mètres**
Départ premiers coureurs dimanche 31 juillet 2016 à 8h30
Remise des prix le dimanche 31 juillet 2016 vers 18h00

Parc fermé et gardé la nuit

13. NOS DE DEPART

7 jours avant la manifestation, chaque coureur inscrit pourra consulter le site internet FMS pour connaître son N° de départ.

14. OFFICIELS

Directeur de course:
Cont. Administratif : Daniel Abbé
Cont. Technique :
Chronométrage : FCC TIMING

Ce règlement est approuvé le 5 juillet 2016 par :

Daniel Abbé 079/639 49 17